



Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier
Vice-président d'Una Voce.

39/ La bénédiction de l'encens

La réflexion précédente a mis en lumière le contexte qui a conduit la religion carolingienne à réviser sa conception du rite de l'encensement en la définissant comme la suite logique et directe de l'invocation de l'Eglise adressée à l'Esprit-Saint. Dans sa formulation générale : *Veni, Sanctificator, omnipotens æterne Deus; et benedic hoc sacrificium...*, cette prière a été voulue par le Haut Moyen Age chrétien comme une épiclese qui obtienne l'intervention directe de Dieu. Dans sa structure rituelle, la même institution comporte une demande de « bénédiction » assortie d'une « signation » telle qu'on la retrouve dans le *Quam oblationem*, épiclese romaine de consécration : *benedictam, adscriptam, rattam* et également dans *Supplices*, épiclese romaine de communion : *omni benedictione cælesti et gratia repleamur*. Or le rite de l'encensement comporte lui aussi une « bénédiction-signation » préalable.

Benedicere.

« *Benedicere* », ce terme latin signifie littéralement : dire du bien, donc approuver, agréer. La bénédiction, comme la « sanctification » et même la « consécration » qui illustrent la collation épiscopale des ordres majeurs, est l'œuvre de l'Esprit-Saint. Et dans le cadre de la « bénédiction » de l'encens, les parfums présentés à Dieu ne Lui sont « agréables » que parce que le célébrant impose leur présence au sein du Sacrifice par le geste du signe de la croix accompli sur la matière de l'encens. « *La croix, rappelait Le Brun, est notre ressource ordinaire pour obtenir des grâces* » (1).

Même si la religion médiévale n'avait sans doute pas la volonté d'étendre le caractère épicletique à la bénédiction de l'encens, il reste clair qu'elle a néanmoins placé très haut l'importance des parfums au point de leur accorder une parente formelle avec l'invocation adressée au Saint-Esprit. En vérité, il lui était certainement difficile de faire autrement. D'une part, on ne fait pas monter vers Dieu des parfums qu'Il « n'agrée »

(Suite page 38)

Au jardin des liturgies romaines (suite)

pas; d'autre part et surtout, la demande adressée au Saint-Esprit devait rester sauve et unique dans sa structure épyclétique. Mais ce que l'encens figure par ses parfums a la même portée que la prière : celui-ci s'identifie à celle-là.

Les vestiges archaïques de l'offrande.

Le nouveau visage de la bénédiction de l'encens est, en fait, un remaniement de sa forme passée. Il suffit pour s'en convaincre de confronter la formule actuelle du *Per intercessionem* avec celle qui est extraite du Sacramentaire d'Amiens (IX^e s.) et dont voici le texte en latin et en français : « *Domine Deus omnipotens, sicut suscepisti munera Abel, Noé et Aaron, Zacharie et Samuel et omnium sanctorum tuorum, sic et de manu mea peccatrice suscipere digneris incensum istud in odorem suavitatis, in remissionem peccatorum meorum et populi. In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.* » (Seigneur, Dieu tout-puissant, de même que Vous avez agréé les offrandes d'Abel, de Noé et d'Aaron, de Zacharie, de Samuel et de tous vos saints, qu'ainsi vous daigniez recevoir de ma main pécheresse, cet encens en odeur de suavité pour la rémission de mes péchés et de ceux du peuple. Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Amen).

Le *Per intercessionem* a conservé une partie des termes de cette ancienne prière dont l'origine syrienne a été signalée par ailleurs. La nouvelle formulation fait appel à l'intercession de tous les élus (*et omnium electorum suorum*) qui, sous l'appellation ancienne (*et omnium sanctorum tuorum*) « offraient » leurs présents à Dieu. Et dans les deux cas, l'encens s'élève toujours vers l'autel céleste en « odeur de suavité » (*in odorem suavitatis*) : il était « offert » dans le texte archaïque; on en demande aujourd'hui la bénédiction. L'incise *in odorem suavitatis* a été empruntée à l'offrande du vin mais elle figure aussi dans la formulation byzantine du rite de l'encensement sous la variante terminologique : « en odeur de parfum spirituel ». Enfin l'ancienne formule d'offrande se terminait par une « signation » au nom du Christ Sauveur : ce signe de croix a rejoint la demande de bénédiction de l'encens.

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Le Brun : *Explication des prières et cérémonies de la messe*, Ed. Delaulne, 1716.